

BUREAU EXÉCUTIF

18

PROCÈS-VERBAL (Adopté): 15 Mai 2006

Responsable générale	Viviane Trottier-Picard	Externe	Anne-Marie Provost
Secrétaire générale	Absente	Information	David Hamann Benoit
Interne	Absent	Sensibilisation et Mobilisation	Philippe Lafrance
Pédagogie	Ariane Brisson	Affaires socioculturelles	Alexandre Riccio
Trésorerie	Chaise		

Observateur-trice-s :

Judith Bellefeuille
Karine Cyr

Marie-Pier Lévêque
Pierre-Luc Junet

Laurence Lépine
Charles-Étienne Pichette

0.0 Procédures

Viviane Trottier-Picard propose **l'ouverture du Bureau exécutif**
Alexandre Riccio appuie
Adoptée à l'unanimité

0.1 Praesidium

Alexandre Riccio propose **Anne-Marie Provost à la présidence et Viviane Trottier-Picard comme secrétaire**
Ariane Brisson appuie
Adoptée à l'unanimité

0.2 Lecture et adoption des procès-verbaux

Anne-Marie Provost propose les procès-verbaux du Bureau exécutif du 24 et 29 avril, du 02 et du 08 mai 2006 tels que modifiés
Alexandre Riccio appuie
Adoptée à l'unanimité

0.3 Suite des procès-verbaux

-

0.4 Lecture et adoption du présent ordre du jour

- 1.0 Ébénisterie
- 2.0 Suite grève 1^{er} mai
- 3.0 Étudiant-e-s internationale-s/aux
- 4.0 CANO Fondation

- 5.0 AGEnda 2006-2007
- 6.0 Bureau exécutif
- 7.0 Affaires diverses
- 8.0 Levée

Viviane Trottier-Picard propose l'**adoption de l'ordre du jour tel que modifié**
Anne-Marie Provost appuie
Adoptée à l'unanimité

0.5 Déclarations

Anne-Marie Provost

« Phil est rendu corpo. Il a les cheveux à la FAÉCUMienne. »

Ariane Brisson

« Est-ce que Phil a donné ses cheveux à la FAÉCUM? »

Viviane Trottier-Picard

« Mon frère est rendu un ado branché. »

0.6 Régie / réflexions

Ariane Brisson :

- Rencontre Murielle Lanciault
- Comité cours complémentaire
- Ménage du Bureau Exécutif
- Gestion des plaintes

Alexandre Riccio :

- Rencontre avec M. Godbout sur la faisabilité d'un party à l'extérieur. Il y a beaucoup de contraintes soit l'approbation de l'événement pour les condos derrière le cégep, l'approbation du plan pour les pompiers ainsi que diverses dispositions financières
- Le projet de 5 à 7 avance à petits pas
- Réflexion : pour un cégep de cette envergure, le budget alloué aux activités socioculturelles est nettement insuffisant!
- Pas de réponse du comité impro pour le bilan du party de début de session. H2Snow devrait le remettre bientôt!

1.0 Ébénisterie

Le comité de concentration Ébénisterie n'a pas assisté à la dernière Table de Concertation (TC) parce que ses membres se sont trompés de semaine. C'était la 4^{ième} TC que le comité manque et les membres auraient fait dégeler leur compte.

Philippe Lafrance propose **de dégeler le compte du comité Ébénisterie avec la pénalité prévue**

Anne-marie Provost appuie
Adoptée à l'unanimité

2.0 Suite grève 1^{er} mai

Pour les étudiant-e-s (2) :

Ils-Elles recevront une convocation à une rencontre la semaine prochaine avec Stéphane Godbout, DSAE (et possiblement quelqu'un d'autre) où ils-elles pourront se défendre. Ils-Elles pourront être accompagné-e-s par un-e représentant-e de l'AGE. Cette rencontre pourra se solder par un contrat de discipline, des travaux communautaires ou le transfert du dossier au conseil de discipline. Ce dernier peut recommander le renvoi, ce qui sera fait s'il le recommande.

Pour les finissant-e-s (4) :

Ils-Elles évitent le « processus disciplinaire ». S'ils-elles décident de se réinscrire ou s'ils-elles coulent des cours, ils-elles vont passer par le processus disciplinaire. Cependant, ils-elles vont avoir l'interdiction de mettre les pieds sur le terrain du cégep. Ils-Elles vont recevoir une mise en demeure par un huissier. Une mise en demeure n'est pas un jugement, c'est une lettre d'un avocat qui, dans ce cas, signifierait l'interdiction de mettre les pieds au cégep. S'ils-elles ne la respectent pas, l'administration va

- (1) appeler la police ou
- (2) les poursuivre.

J'ai des gros doutes sur les articles de loi qui leur permettent de faire cela, mais on en reparlera lundi soir. De tout façon, les mises en demeure vont arriver seulement à la fin juin ou début juillet. Et s'ils-elles décident d'appliquer les conséquences, ce sera au début de la session automne.

Pour les non étudiant-e-s (3) :

La même chose que pour les finissant-e-s.

VOICI QUELQUES PRÉCISIONS QUI ONT ÉTÉ ÉCRITES PAR LA SUITE :

Pour répondre à plusieurs questions, l'administration du cégep avait distribué dans le cégep une "directive" ordonnant à tou-te-s les étudiant-e-s de laisser l'accès au cégep libre. Cette directive était basée sur la loi 43, mais elles n'ont plus aucun lien ensemble maintenant, c'est-à-dire que les étudiant-e-s qui seront convoqués le sont à cause de la directive donnée par le cégep.

Pour le CA extraordinaire du 17 mai 2006, ce n'est qu'un point d'information sur la grève du 1^{er} mai. Je ne suis pas trop inquiète parce que ce n'est pas pour ce point que le CA extraordinaire a été convoqué : c'était pour quelque chose d'urgent, et ils-elles en profitent pour faire un suivi sur le 1^{er} mai.

Pour les rencontres, le processus est assez complexe (voir Règlement #7 relatif aux conditions de vie au Cégep du Vieux Montréal, disponible à l'adresse suivante : http://www.cvm.qc.ca/cegep/politique/Reglement_no_7_aux_conditions_de_vie_au_CV_M.pdf). Le groupe de consultation (art. 7.1.2), dénommé conseil disciplinaire, est un comité délégué par le Conseil d'administration du CVM pour juger des problèmes avec certain-e-s étudiant-e-s indiscipliné-e-s. Ce comité est formé de 7 ou 9 personnes : le DG, la directrice des études, le DSAE, la conseillère à la vie étudiante (Danielle L'espérance), un-e représentant-e de l'asso, etc.

Avant de réunir tout ce monde l'étudiant-e concerné-e rencontre le DSAE (art. 7.1.1), qui pourra lui faire signer un contrat de comportement (où il-elle admet ce qu'il-elle a fait et dit qu'il-elle ne recommencera pas), lui donner des travaux communautaires, lui demander de rédiger une lettre quelconque, ou n'importe quelle conséquence qui conviendrait aux deux parties.

Si cette rencontre ne fonctionne pas, le Conseil disciplinaire sera convoqué. Au CVM, seul le DG a le pouvoir, **dans le cas de délits graves ou de répétitions d'infractions**, de renvoyer un-e étudiant-e après avoir consulté le comité délégué par le Conseil d'administration. Ce comité peut encore décider de donner à l'étudiant-e des travaux communautaires ou quelque chose du genre.

Parmi les 4 étudiant-e-s au milieu de leur DEC qui seront convoqué-e-s, nous sommes sûrs de connaître 2 noms, soient Philippe Lafrance et Martin Lord. Les deux élèves ne seront pas convoqués pour des raisons personnelles. J'aimerais corriger l'information à savoir que Martin Lord n'était pas déjà sous contrat. On disait cela parce que c'était plus court que d'expliquer à chaque fois qu'il avait déjà été convoqué avec le DSAE et le responsable de la sécurité, mais que ce n'était pas encore un dossier clos et que la prochaine fois qu'il allait les rencontrer, les deux événements (la ligne de piquetage dure et l'autre événement) allaient être traités. Les deux autres étudiant-e-s devraient être convoqué-e-s cette semaine.

Signalons que, ce 17 mai, Martin Lord nous a appris qu'il ne serait pas expulsé, s'engageant à ne pas participer à des manifestations violentes ...

3.0 Étudiant-e-s international-e-s/aux

Jusqu'au mois dernier, les étudiant-e-s international-e-s/aux ne pouvaient pas travailler hors-campus. Selon l'entente signée le mois passé, chacun des établissements doit signer un protocole d'entente avec le gouvernement – ce que le cégep du Vieux Montréal n'a pas fait. Viviane Trottier-Picard tâtera le terrain. Ce sont les uniques informations que nous avons en ce moment.

4.0 CANO Fondation

Philippe Lafrance propose **que l'Association générale étudiante signe l'entente pour la CANO de la Fondation à 5\$ pour un an.**

Viviane Trottier-Picard appuie

Pour : 4 Contre : 0 Abstentions : 2
Adoptée à la majorité

5.0 AGEnda 2006-2007

Viviane Trottier-Picard propose **un huis clos des procès-verbaux sur ce point**

Anne-Marie Provost appuie

Adoptée à l'unanimité

HUIS CLOS de procès-verbal

6.0 Bureau exécutif

Il y aura une réunion du Bureau exécutif le 29 mai et un le 5 juin. Pendant l'été, ce sera selon les besoins. On recommencera à tenir des réunions de façon régulière au mois d'août.

On parle d'une formation AGE CVM.

Chaque exécutant devra faire un rapport annuel.

On parle du ménage de l'asso.

7.0 Bureau exécutif

-

8.0 Levée

Viviane Trottier-Picard propose la levée
Anne-Marie Provost appuie
Adoptée à l'unanimité